



ALERTE SANFLORAINE

Association de tir sportif
Mairie de saint flour
Place d'armes
15100 SAINT FLOUR

CONVOCATION

L'assemblée générale de l'Alerte Sanfloraine aura lieu
samedi 21 septembre 2024 à 18 h 00
salle N° 1 de Besserette

Ordre du jour:

approbation du compte rendu de l'AG 2023
rapport moral et d'activité
rapport financier
affectation du résultat
élection du conseil d'administration – **voir sur la 2ème page.**
élection du président
budget prévisionnel de la saison 2024-2025
informations et questions diverses

Paiement des cotisations pour ceux qui ne l'auront pas fait avant:
adultes 170 €, moins de 20 ans 110 €

Les licences ne seront validées que lorsque les cotisations auront été payées et le certificat médical mis à jour sur EDEN ou transmis au président pour ceux qui ont des difficultés avec EDEN.

A la fin des débats, vous êtes invités au buffet froid
licenciés et parents des jeunes de l'école de tir
participation de 10 € pour les adultes, licenciés et parents des jeunes

**présence et nombre de participants à communiquer
impérativement avant le 16 septembre au président**
SMS 06 78 30 24 97 mail cpcbouillaguet@orange.fr

Le Président

Election du conseil d'administration

Tout licencié au cours de la saison 2023-2024 et majeur à la date de l'élection, peut être candidat au conseil d'administration du club.

Etre membre du conseil d'administration implique un engagement à agir pour que le club fonctionne de la meilleure des façons. Soit dans la globalité, soit pour certaines actions plus précises. Plusieurs actions réalisées par plusieurs personnes est aussi une bonne formule et plus facile à assumer.

Coupon de candidature au conseil d'administration

à renvoyer au président avant le 16 septembre

SMS 06 78 30 24 97 mail cpcbouillaguet@orange.fr

Les postes à pourvoir sont les suivants:

président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint, membre.

NOM, Prénom

déclare être candidat au conseil d'administration de l'Alerte Sanfloraine

poste envisagé:

action(s) possible(s):

Vous pouvez très bien "donner un coup de main" de temps en temps en fonction des besoins, sans être membre du conseil d'administration.